



**Zone de l'Empereur – Vente de terrains à la Communauté de Communes
VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES et /ou à l'entreprise HOME Clôtures
d'Aquitaine**

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical du SYMA A89 HAUTE CORREZE

❧ ❧ ❧ ❧ ❧

L'an deux mille vingt-deux, le 30 Juin à 17 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement Économique de la Haute Corrèze Ventadour - SYMA A89, dûment convoqué, s'est réuni en Assemblée plénière, à Haute Corrèze Communauté – Pôle Environnement - Zone de l'Empereur - Ussel.

Étaient présents : M. Christophe **ARFEUILLERE**, Haute Corrèze Communauté - Mme Jacqueline **CORNELISSEN**, Haute Corrèze Communauté - M. Bernard **GAERTNER**, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Pierre **SAUGERAS**, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Yves **URBAIN**, Haute Corrèze Communauté - M. Francis **DUBOIS**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Jean-Claude **BESSEAU**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Pierre **CHEVALIER**, Haute Corrèze Communauté - M. Charles **FERRE** Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres.

Étaient excusés : M. Jean-Noël **LANOIR**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres, (*pouvoir à M. Charles FERRE*) - M. Philippe **CARTIER** Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Eric **ZIOLO**, Haute Corrèze Communauté – M. Jean **BOINET**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres (*pouvoir à M. Jean-Claude BESSEAU*) - M. François **RATELADE**, Haute Corrèze Communauté (*pouvoir à M. Christophe ARFEUILLERE*) - M. Daniel **ESCURAT**, Haute Corrèze Communauté - M. Francis **DUBOIS**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres.

Assistaient en outre à la réunion : Mme Christine **COUDERT-MORIN**, Chef de Projet Développement, Conseil Départemental - Mme Delphine **COURBIER**, Directrice Générale Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – Mme. Mélanie **MOURAVY**, remplaçante de Mme Lucile **BENESTEAU**, Directrice Haute Corrèze Communauté - M. Dominique **CELLE**, Conseil Départemental – Mme Tiphaine **WILLOCQ**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres.

Annule et remplace la délibération n°2022-09

La Communauté de Communes de Vézère Monédières Millesources nous a fait part de son souhait d'acquérir la parcelle située à Viam à Bugeat, sur la zone d'activités, à proximité de celle où est implantée un bâtiment ; cette parcelle est d'une surface de l'ordre de 20 000 M2. (sur le plan en annexe, parcelle au contour bleu clair).

Le prix de vente est proposé à 3 € HT/M2.

L'acquisition de cette parcelle représenterait donc un montant de 60 000 €HT.

De plus, la Communauté de Communes souhaite acquérir une autre parcelle d'une surface de l'ordre de 17 400M2. (sur le plan en annexe, parcelle au contour vert).

Le prix de vente pour cette 2^{ème} parcelle est de 2 € HT/m², soit un montant de 34 800 €HT.
Ces deux acquisitions sont faites en vue de l'implantation de l'entreprise Home Clôtures
d'Aquitaine représentée par M. Eric BAJER.

Je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à signer cette vente, dans les conditions
financières énoncées ci-dessus et tous documents qui s'en suivront.



Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve la
vente à la Communauté de Communes de Vézère Monédières Millesources et/ou à l'entreprise
de Ganivelles, Home Clôtures des parcelles identifiées sur le plan joint en annexe ; référencées
ci-dessus et autorise le Président à signer tous documents utiles à cet effet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

REÇU LE
16 SEP. 2022
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

Christophe ARFEUILLERE
Président

